

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les tarifs des risques applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles pour 2017

NOR : AFSS1636425A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles D. 242-29 à D. 242-41 ;

Vu le décret du 27 mars 1953 complétant l'article 4 du décret n° 47-457 du 14 mars 1947 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle du nouveau régime de sécurité sociale en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2016 fixant les majorations visées à l'article D. 242-6-9 du code de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu l'avis de la commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de l'Alsace-Moselle en date du 28 novembre 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont approuvés, annexés au présent arrêté, les tarifs des risques établis par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Alsace-Moselle mentionnée à l'article L. 215-5 du code de la sécurité sociale, au vu des résultats statistiques afférents à la période triennale 2013-2014-2015.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté prennent effet au premier jour du trimestre civil suivant leur publication et s'appliquent aux rémunérations versées à compter de la date d'effet ainsi déterminée.

Art. 3. – Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 décembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
*Le chef de service, adjoint au directeur
de la sécurité sociale,*
F. GODINEAU

ANNEXE

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	INDUSTRIES DE LA METALLURGIE Comité technique national A	
	Groupe 1	1,90
28.5 DF	Usinage de précision ou réparation d'articles métalliques divers.	
28.6 DF	Fabrication, montage, entretien, réparation de machines, équipements, outillages : machine-outil, machine pour les industries de process (1), du textile, du cuir, de la chaussure ; matériel fixe et roulant pour le transport guidé ; matériel incendie ; ascenseur, monte-charges, porte-automatique et escalier mécanique ; équipements de lavage et de manutention.	
29.1 AF	Fabrication de composants mécaniques : transmissions hydrauliques et pneumatiques, turbines, compresseurs, roulements, matrices, poinçons, moules et modèles, organes mécaniques de transmission. Fabrication de moteurs autres que pour aéronefs, automobiles et motocycles. Reconstruction de moteurs sauf pour l'aéronautique.	
29.1 FB	Fabrication de pompes et d'articles de robinetterie.	
31.2 AG	Fabrication, réparation, entretien de : matériels électriques, électromagnétiques industriels, appareillages électriques d'installation, accumulateurs, isolateurs, piles, condensateurs, lampes électriques, matériels électriques pour moteurs et véhicules. Montage de petits matériels électriques. Réparation, entretien de matériels ménagers.	
32.1 BC	Fabrication, installation, entretien, réparation de : matériels et appareils électroniques de réception, de téléphonie, d'enregistrement, d'imagerie médicale, de composants, d'éléments chauffants. Fabrication, installation, entretien, réparation de matériel bureautique, informatique et activités connexes.	
33.2 BK	Fabrication, installation d'appareils de mesure, de comptage, de signalisation, de contrôle, de sécurité, de régulation. Conception et installation de systèmes de contrôle et de production automatisée.	
34.1 ZD	Construction de voitures particulières, de véhicules utilitaires ou blindés.	
35.3 BC	Recherche, fabrication, entretien, maintenance, réparation, reconditionnement pour : aéronautique, aérospatiale, missiles, armement, structures, équipements.	
50.4 ZC	Commerce de détail et réparation de motocycles, cycles et véhicules divers.	
	Groupe 2	2,40
27.4 CH	Métallurgie de métaux non ferreux et précieux. Laminage à chaud ou relaminage sans fabrication de fonte ni d'acier.	
28.4 CA	Métallurgie des poudres et frittage.	
29.2 FI	Fabrication, installation, entretien, réparation de matériels aérauliques et thermiques, de fours et de brûleurs, d'appareils frigorifiques domestiques et industriels. Fabrication d'appareils ménagers électriques.	
29.3 DC	Fabrication et/ou réparation d'engins mobiles et systèmes pour : la construction, les mines, le forage, la préparation des minerais et matériaux, le matériel agricole.	
33.1 BC	Fabrication, réparation de matériel médico-chirurgical, de prothèses y compris dentaires, d'instruments de précision, d'optique, d'horlogerie, de laboratoire. Emailage, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, gravage de médailles, de monnaies (hors commerce).	
34.3 ZE	Fabrication d'équipements, de parties, d'accessoires et de pièces détachées pour l'automobile y compris équipements de carrosserie et de châssis.	
35.4 AD	Fabrication ou réparation de motocycles ou de cycles. Fabrication de pièces et équipement pour cycles ou motocycles.	
45.3 AA	Entreprises spécialisées dans l'installation de machines électriques dans les usines et établissements industriels.	
50.1 ZA	Commerce de véhicules automobiles avec atelier de réparation (sauf mécaniciens et réparateurs automobiles).	
50.1 ZB	Importation d'automobiles neuves, concessionnaires, agents de marque (s), réparateurs agréés des sociétés françaises et étrangères de construction de véhicules automobiles.	
50.1 ZC	Succursales et filiales de vente et réparation des sociétés de construction de véhicules automobiles.	
50.2 ZC	Réparation, montage d'appareillage électrique : électricité automobile.	
	Groupe 3	3,50

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
28.1 CB	Fabrication d'articles, de meubles et menuiseries, de fûts et emballages métalliques, de fils et câbles isolés. Fabrication de bouchage, d'emballage, de ferblanterie, de conditionnement métallique. Repoussage des métaux en feuilles. Fabrication d'accessoires d'ameublement en bronze et/ou fer forgé.	
28.4 BI	Découpage, emboutissage. Sciage des métaux, graveurs estampeurs. Décolletage.	
28.6 FB	Fabrication de boulonnerie, ressorts, visseries et quincaillerie. Fabrication et/ou entretien de couverts, couteaux, ciseaux, rasoirs. Fabrication d'articles de sport, jeux, jouets, articles de puériculture non classés par ailleurs.	
34.2 AB	Construction de carrosseries, bennes, remorques autres que de tourisme. Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs.	
	Groupe 4	4,60
27.1 ZF	Fabrication de fonte, d'acier, d'articles ou tubes en fonte. Fabrication de radiateurs, de chaudières pour le chauffage central, la cuisine.	
27.5 EB	Fonderie des métaux légers ou non ferreux.	
28.1 AD	Construction métallique, fabrication de charpentes ; fournitures et armatures métalliques préparées pour le béton armé (préparation des armatures en ateliers hors chantiers). Travail à froid des métaux (étirage, laminage, profilage, pliage, tréfilage) et métallurgie des ferro-alliages.	
28.3 CG	Chaudronnerie et soudure.	
28.3 CH	Fabrication de tubes en acier ou de tubes isolateurs (sauf tubes en fonte). Fabrication de chaudronnerie de contenants (réservoirs, citernes, bouteilles pour gaz comprimés), de générateurs de vapeur et accessoires, d'équipements généralement sous pression et de chaudronnerie nucléaire. Fabrication de tuyaux métalliques flexibles.	
28.4 AC	Forge, estampage, matriçage.	
28.5 AA	Traitement et revêtement des métaux.	
28.5 DA	Mécanique industrielle.	
28.5 DG	Travaux d'intervention, de montage, démontage et entretien de matériels divers dans les usines – Réparateurs mécaniciens - Fabrication de manèges pour fêtes foraines.	
35.1 BF	Construction, réparation ou peinture de navires en acier (y compris équipements spécifiques de bord).	
50.2 ZH	Dépannage, remorquage de véhicules automobiles (sans atelier de réparation et non annexé à un garage). Mécaniciens-réparateurs n'appartenant pas à un réseau de marque automobile. Fabrication ou fabrication associée à la réparation de menuiserie, tôlerie, sellerie, peintures spécialisées de voitures. Récupération de matières métalliques recyclables.	
(1) Process : procédés de fabrication pour chimie, pharmacie, agroalimentaire, plasturgie, caoutchouc, métallurgie, fonderie, soudage, etc.		

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	INDUSTRIES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Comité technique national B	
	Groupe 1	1,10
74.2 CD	Activité de conseil et d'assistance : ingénierie, architecture, hygiène et sécurité, topographie, métrés. Décorateur d'ameublement (sans commerce d'ameublement).	
74.8 KD	Décorateurs d'intérieur. Tapissiers-décorateurs. Fabrication maquettes et plans en relief.	
	Groupe 2	3,70
45.2 FA	Construction et entretien de lignes électriques et de télécommunications.	
45.2 PB	Construction et entretien de chaussées (y compris sols sportifs et pavage). Fabrication de produits asphaltés ou enrobés (avec transport et mise en œuvre).	
45.3 AD	Pose d'antennes extérieures associée au commerce d'appareils de radio, de télévision.	
45.3 AE	Travaux d'installation électrique, pose d'enseignes et de stores, fermetures (fabrication et pose de jalousies, volets, persiennes...).	
45.3 EA	Plomberie, installations sanitaires seules ou associées avec le chauffage ou l'électricité.	
45.3 FB	Installation d'équipements aérauliques, thermiques, frigorifiques et de climatisation.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
45.5 ZA	Location de matériel pour le bâtiment et les travaux publics avec montage et/ou opérateurs de matériel de construction.	
	Groupe 3	5,00
45.1 AA	Terrassement (y compris travaux paysagers sauf horticulture).	
45.2 EC	Travaux urbains et travaux d'hygiène publique. Pose de canalisations à grande distance.	
45.2 UD	Construction et entretien de fours et de cheminées. Fumisterie industrielle et de bâtiment. Ramonage.	
45.4 DD	Travaux d'isolation, traitement de l'amiante en place, métallerie (hors petite serrurerie).	
45.4 LD	Travaux d'aménagement intérieur. Métallerie : petite serrurerie.	
	Groupe 4	6,40
45.1 DB	Forages et sondages, fondations spéciales. Travaux souterrains, de voies ferrées, maritimes et fluviaux.	
45.2 CB	Construction et entretien d'ouvrages d'art hors structures métalliques.	
45.2 JC	Couverture. Plomberie, sanitaires. Installation d'eau et de gaz. Installation d'équipements thermiques et de climatisation.	
45.4 CE	Menuiserie de bâtiment associée ou non à la charpente. Menuiserie métallique.	
45.4 JB	Travaux en peinture d'intérieur et travaux annexes notamment travaux d'assèchement des murs, travaux d'ignifugation. Peintures de lettres et attributs. Ravalement en peinture. Peinture industrielle. Publicité sur les bâtiments et affiches peintes (pose).	
	Groupe 5	8,40
45.2 BD	Travaux de gros-œuvre et organisation de chantiers.	
45.2 CC	Construction métallique : montage et levage.	
45.2 JD	Couverture, travaux de charpente en bois, travaux d'étanchéité.	
45.3 AB	Pose de paratonnerres et d'antennes de télévision (à l'exclusion de la fabrication).	
	Groupe 6	1,10
00.0 OA	Personnel des sièges sociaux et bureaux du BTP.	
	Groupe 7	T. nat
29.5 CD	Entretien et réparation des matériels du bâtiment et des travaux publics (dépendant d'une entreprise de bâtiment ou de travaux publics).	
	Groupe 8	T. nat
91.1 AA	Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes).	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	INDUSTRIES DES TRANSPORTS, DE L'EAU, DU GAZ, DE L'ELECTRICITE, DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION Comité technique national C	
	Groupe 1	1,40
22.1 CC	Edition seule de journaux d'information. Agence de presse, y compris journalistes et photographes indépendants.	
22.2 GB	Composition, photocomposition, gravure et photogravure. Reprographie.	
40.3 ZD	Chauffage urbain et climatisation urbaine, chauffage d'immeuble à forfait (exploitant de chauffage) quel que soit le combustible utilisé.	
41.0 ZA	Captage, traitement et distribution de l'eau.	
62.1 ZA	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel non navigant.	
62.1 ZB	Transports aériens réguliers et non réguliers : personnel navigant.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
63.2 EA	Services aéroportuaires.	
63.3 ZA	Agences de voyage.	
63.3 ZB	Office de tourisme.	
63.4 CE	Affrètement et organisation des transports maritimes.	
63.4 CH	Affrètement et organisation de transports routiers ou aériens.	
64.2 BA	Activités de télécommunications hors télécommunications nationales, y compris les activités de télésurveillance (sans personnel d'intervention sur le site surveillé) et de messageries télématiques.	
92.1 CB	Production de films, studios de cinéma (sauf les artistes). Production de programmes de télévision.	
92.1 DD	Exploitation de studios d'enregistrement sonore (sauf les artistes) - Travaux à façon de cinéma : développement, tirage de films. Distribution de films.	
92.1 JA	Projection de films cinématographiques.	
92.2 AA	Entreprise de radiodiffusion et de télévision (tout le personnel sauf les artistes).	
92.3 AB	Création et interprétation littéraires et artistiques.	
92.3 AC	Artistes, pour toutes leurs activités.	
92.5 AA	Gestion de bibliothèques et conservation du patrimoine culturel (monument privé, musée privé).	
92.6 CA	Courses de chevaux, courses de taureaux.	
92.6 CG	Associations ou sociétés sportives ne gérant pas d'équipements.	
	Groupe 2	2,10
22.1 EB	Edition à l'exception des journaux d'information. Fabrication et édition de supports d'enregistrements sonores. Studios et autres activités photographiques, laboratoires de développement (sauf photographie de presse 22.1 CC). Reliure, dorure main, affiches.	
22.2 CC	Imprimerie. Sérigraphie. Reliure, brochure industrielle, brochage, pliage de revue. Edition et impression de journaux d'information.	
60.2 BC	Transport routier de voyageurs. Transport ferroviaire : chemin de fer d'intérêt général et local. Exploitation d'embranchements particuliers.	
60.2 CA	Téléphériques, remontées mécaniques.	
63.1 EC	Entrepôts de liquides en vrac avec installations de pompage.	
63.2 AD	Gares routières et exploitation d'ouvrages routiers à péages.	
63.2 CE	Entreprises d'armement pour la pêche en mer. Transports maritimes et côtiers de personnes et de marchandises, y compris la location de bateaux avec équipage. Transports fluviaux de personnes. Services portuaires, maritimes et fluviaux non désignés ailleurs.	
63.4 AA	Entreprises de groupage effectuant directement ou non l'enlèvement ou la livraison à domicile des marchandises, messagerie, fret express.	
74.4 BA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires sans affichage (entreprise de timbres réclame).	
90.0 BD	Usine d'incinération des gadoues, des ordures ménagères.	
91.3 EA	Associations culturelles et socio-éducatives ne gérant pas d'équipements.	
92.3 FD	Entreprise de concert public, salle de concert, salle d'audition phonographique. Gestion d'équipements culturels socio-éducatifs et de salles de spectacles (sauf les artistes).	
92.6 AA	Gestion d'équipements et centres sportifs (personnel non visé par ailleurs et notamment aux risques 92.6 CH et 92.6 CI).	
92.7 AA	Jeux de hasard et d'argent.	
92.7 CB	Attractions foraines (sauf les artistes) sans montage de manège. Autres spectacles et services récréatifs. (1) (1) Y compris bal, dancing, patinage, curiosités naturelles, spectacles son et lumière, parcs zoologiques, parc d'attractions et de loisirs.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	Groupe 3	3,30
60.2 AA	Transports urbains de voyageurs.	
60.2 EA	Transport de voyageurs par taxi.	
60.2 ME	Transports routiers de marchandises par véhicules isothermes, frigorifiques ou réfrigérants.	
63.1 BD	Manutention, entreposage dans les ports fluviaux. Entreprises de manutention (non visées au numéro de risque 74.7 ZE).	
63.1 EB	Entrepôts, docks, magasins généraux (non frigorifiques) non reliés à une voie d'eau.	
74.4 AA	Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage.	
74.7 ZE	Entreprises de travaux connexes aux sociétés de transports ferroviaires, y compris la manutention dans les gares ferroviaires. Entreprises de nettoyage de matériel roulant sur les emprises de chemin de fer.	
74.8 GA	Routage.	
74.8 GB	Acheminement et distribution de presse gratuite ou payante.	
85.1 JA	Ambulances.	
90.0 AA	Autres services d'assainissement (sauf ceux visés sous le n° 74.7 ZF).	
90.0 BE	Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals. Entreprises de traitement des ordures ménagères et des déchets industriels et commerciaux banals.	
92.3 BA	Services annexes des spectacles.	
	Groupe 4	5,50
37.1 ZE	Récupération, tri, recyclage, mise en valeur de tous types de déchets hors ordures ménagères, y compris désamorçage, démolition de munitions.	
60.2 MD	Transports routiers de marchandises.	
60.2 MF	Transports routiers associés (marchandises et voyageurs).	
60.2 NA	Déménagement et garde-meubles.	
60.2 PC	Location de véhicules utilitaires et industriels.	
64.1 CA	Autres activités de courrier : activités autres que celles exercées par La Poste. - Acheminement du courrier, lettre, colis généralement en express. - Activités de coursiers urbains et taxis-marchandises.	
74.6 ZB	Transports de fonds, surveillance et transports de fonds.	
90.0 BB	Entreprises de nettoyage, d'arrosage, de balayage. Entreprises d'enlèvement d'ordures ménagères sans personnel de chargement.	
92.3 FB	Attractions foraines (sauf les artistes) avec montage de manèges ou de chapiteaux.	
	Groupe 5	T. nat.
40.1 ZE	Agents statutaires des Industries Electriques et Gazières.	
	Groupe 6	T. nat.
40.1 ZF	Salariés non statutaires des Industries Electriques et Gazières.	
	Groupe 7	T. nat.
60.1 ZA	Transport ferroviaire : personnel contractuel SNCF.	
	Groupe 8	T. nat.
61.2 ZB	Transports fluviaux de marchandises.	
	Groupe 9	T. nat.
64.1 AA	Services postaux et financiers.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	Groupe 10	T. nat.
64.2 AA	Télécommunications nationales.	
	Groupe 11	T. nat.
92.6 CH	Sportifs professionnels, y compris entraîneurs joueurs, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie : rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme.	
	Groupe 12	T. nat.
92.6 CI	Sportifs professionnels, pour les sports non visés par ailleurs, incluant également les entraîneurs non joueurs des sports visés par le 92.6 CH, quel que soit le classement de l'établissement qui les emploie, arbitres et juges.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	SERVICES, COMMERCE ET INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION Comité technique national D	
	Groupe 1	2,10
15.5 CC	Autres industries alimentaires non classées par ailleurs et transformation du tabac.	
51.1 NB	Intermédiaires de commerce en produits agricoles et alimentaires et vente par correspondance sans manutention, ni livraison, ni stockage, ni conditionnement.	
55.3 BC	Restauration type rapide y compris wagons-lits et wagons-restaurants.	
	Groupe 2	2,20
15.8 CD	Commerce de détail (avec ou sans fabrication) de pain, pâtisserie, confiserie et chocolats.	
15.9 SC	Fabrication et transformation de café et épices. Fabrication de boissons sauf produits laitiers.	
51.3 TC	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé.	
52.1 BC	Commerce de détail de produits laitiers, de produits surgelés, de fruits et légumes, de boissons et d'alimentation générale.	
55.3 AC	Restaurants, café-tabac, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.	
	Groupe 3	3,20
15.1 AE	Abattage du bétail, découpe et commerce de gros de viandes de boucherie. Production de viandes de volailles.	
15.1 EC	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande (y compris boyauderie). Transformation et conservation du poisson.	
15.8 AC	Transformation et conservation de légumes et de fruits. Fabrication industrielle de produits de boulangerie, pâtisserie et pizza.	
52.1 FB	Grande et moyenne distribution et Drive - vente par automate.	
52.2 CB	Commerce de détail de viandes, poissons, charcuterie artisanale y compris traiteurs, organisateurs de réception.	
55.2 EC	Installations d'hébergement à équipements légers ou développés.	
55.5 AA	Restauration collective.	
63.1 DA	Entreposage frigorifique.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	INDUSTRIES DE LA CHIMIE, DU CAOUTCHOUC, DE LA PLASTURGIE Comité technique national E	
	Groupe 1	1,60
11.1 ZC	Production, transport par conduite et raffinage de pétrole et de gaz. Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburant et lubrification, de produits asphaltés et bitumeux. Commerce de gros des produits pétroliers. Fabrication de produits chimiques organiques de base. Fabrication de caoutchoucs synthétiques, d'élastomères, de matières plastiques.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
23.3 ZA	Production et transformation de matières nucléaires.	
24.3 ZC	Fabrication de peintures, vernis, colles, encres, mastics. Fabrication de gélatines et de leurs dérivés. Fabrication de produits d'entretien. Fabrication d'explosifs, d'articles de pyrotechnie, de poudres propulsives.	
24.4 CC	Fabrication de préparations pharmaceutiques, de cosmétiques et de parfums. Fabrication et transformation d'extraits de végétaux, d'algues, bois résineux. Fabrication de produits de base pour détergents, de produits détergents, de pesticides et de biocides. Fabrication et traitement chimique de corps gras.	
73.1 ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques.	
	Groupe 2	2,30
24.1 GN	Fabrication de produits chimiques minéraux et inorganiques, organiques de synthèse ou dérivés du bois, de produits azotés et d'engrais, d'abrasifs, de pigments, colorants, émaux, de produits photographiques, d'électrodes. Métallurgie de l'aluminium, des ferro-alliages et métaux légers. Electrometallurgie, électrochimie. Dénaturation d'éthanol.	
25.1 AC	Fabrication d'articles en caoutchouc naturel ou synthétique à partir d'élastomères secs ou sous forme latex en solution.	
25.2 HK	Fabrication, assemblage d'articles et pièces en matières plastiques, y compris composites.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	INDUSTRIES DU BOIS, DE L'AMEUBLEMENT, DU PAPIER-CARTON, DU TEXTILE, DU VÊTEMENT, DES CUIRS ET DES PEAUX ET DES PIERRES ET TERRES À FEU Comité technique national F	
	Groupe 1	1,90
14.5 ZM	Extraction, broyage et préparation de produits minéraux divers.	
17.2 AB	Tissage. Fabrication de textiles non-tissés, tapis, moquettes, feutres, élastiques...	
17.4 CC	Fabrication d'articles en toile forte.	
17.7 AB	Fabrication de mailles, dentelles, rubans, produits élastiques et fabrication diverse d'articles textiles.	
19.3 ZK	Chaussure.	
21.2 BD	Production et transformation des pâtes à papier et carton.	
24.7 ZB	Fabrication de fils, de fibres artificielles ou synthétiques.	
36.1 EF	Fabrication de meubles en bois pour cuisines et jardins. Tapissiers en siège.	
36.3 ZC	Fabrication, réparation et accordage d'instruments de musique. Industrie de la broserie. Fabrication d'articles en bois pour écriture.	
52.7 AC	Autres industries du cuir.	
	Groupe 2	3,50
14.1 AH	Extraction et préparation de matériaux issus des carrières de roches meubles ou massives.	
17.3 ZA	Ennoblement textile.	
18.2 CB	Confection. Fabrication d'accessoires de l'habillement et d'articles en toile.	
19.2 ZH	Maroquinerie.	
20.2 ZA	Tranchage et déroulage de bois, fabrication de contre-plaqués, de panneaux lattés, de bois tranché et de bois de placage, bois améliorés.	
20.5 AE	Fabrication d'objets divers en bois, de sabots, d'articles en bois pour chaussure, de tabletterie.	
26.1 EE	Fabrication, façonnage et travail technique du verre.	
26.2 CA	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique.	
26.5 AB	Fabrication de ciment, chaux, plâtre, produits en plâtre, agrégats légers, matériaux enrobés d'étanchéité et produits non désignés ailleurs.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
26.6 EB	Préparation et livraison de béton prêt à l'emploi (sans mise en œuvre).	
35.1 EB	Fabrication et réparation de navires en bois et en polyester stratifié.	
36.1 CF	Fabrication de meubles en bois pour agencement de magasins, de bureaux. Réparateurs de meubles anciens.	
36.1 MC	Fabrication d'articles de literie et d'articles pour voiliers.	
36.4 ZE	Fabrication d'articles de pêche et d'articles de sport dont la matière dominante est le bois.	
36.6 EU	Activités manufacturières en bois ou matières similaires, articles de Paris, articles pour fumeurs, articles en liège, en vannerie, en paille. Empailleurs, réparateurs de sièges, canneurs, rempailleurs.	
51.5 EF	Commerce de gros et demi-gros de futailles, d'articles semi-finis en bois sciés et de menuiseries de bâtiment, de placage et contreplaqués, de panneaux de particules et lattés.	
52.4 PA	Commerce de détail des bois de menuiserie de placage et contre-plaqués, de panneaux de particules et lattés.	
71.4 AC	Blanchisserie et teinturerie de gros, y compris la location de linge et vêtements professionnels blanchis. (1)	
	Groupe 3	5,20
17.1 KB	Travail des fibres textiles naturelles (filature, moulinage et retordage, préparation de la laine, fibres dures, ouates...)	
19.1 ZE	Cuirs et peaux.	
20.1 AF	Scieries, y compris prestations de service, abattage et coupe de bois dans les DOM, fabrication de charbon de bois à usage domestique.	
20.1 BA	Traitement du bois.	
20.3 ZD	Fabrication en série de menuiserie de bâtiment (sans pose). Fabrication de panneaux de particules.	
20.3 ZE	Fabrication de parquets, moulures, baguettes à partir du bois. Fabrication de bâtiments préfabriqués légers, d'éléments de charpentes, ébauchage et façonnage divers (y compris bois de brosse).	
20.4 ZF	Fabrication de caisses en fardeaux, caisses montées, de palettes.	
20.4 ZH	Fabrication d'emballages issus du bois et d'articles de tonnellerie.	
26.2 AG	Fabrication de vaisselle et d'objets en porcelaine ou en faïence.	
26.2 AH	Fabrication de tuiles et briques et de produits céramiques non désignés par ailleurs.	
26.6 AA	Fabrication de produits en béton.	
26.6 JB	Fabrication de produits en fibre-ciment.	
26.7 ZD	Fabrication et pose de produits de marbrerie.	
36.1 AF	Fabrication de sièges, de billards, de meubles en bois non classée ailleurs et industries connexes à l'ameublement.	
36.1 GB	Fabrication de meubles meublants en bois. Fabrication de cercueils.	
51.5 EA	Importation et commerce de gros des produits forestiers (bois en grume et bois ronds).	
93.0 BA	Blanchisserie et teinturerie de détail, y compris laverie automatique.	

(1) La location de linge seule relève du comité technique national du commerce non alimentaire.

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	COMMERCE NON ALIMENTAIRE Comité technique national G	
	Groupe 1	1,20
51.1 RB	Commerce de gros sans manutention. Centrales d'achat et intermédiaires du commerce non alimentaires.	
51.6 GC	Commerce de gros et location de matériel de bureau, électroménager, multimédia et informatique.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
52.3 AC	Commerce de détail de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux et orthopédiques, d'optique et photographiques, de parfumerie et de produits de beauté.	
52.4 WA	Commerce de détail et location associée d'articles de sport et de loisirs, y compris cycles.	
	Groupe 2	1,50
51.6 KC	Commerce de gros d'équipement industriel et de la maison, d'équipement de la personne et de produits pharmaceutiques.	
51.6 LC	Intermédiaires du commerce avec manutention. Commerce de gros de produits chimiques et autres.	
52.4 CD	Commerce de détail de l'habillement, textiles, chaussures, maroquinerie. Vente à distance. Commerce de bijouterie, d'horlogerie, et d'orfèvrerie.	
70.3 AD	Promotion, vente, location ou administration de biens immobiliers.	
	Groupe 3	1,90
50.3 AD	Commerce et location de véhicules automobiles et d'équipements associés, de machines et équipements agricoles. Ecoles de conduite. Exploitation de parkings.	
50.5 ZB	Commerce de combustibles, charbons, carburants et lavages automatiques.	
51.5 CC	Commerce de métaux, de biens d'occasion et commerce non alimentaire sur éventaires et marchés.	
51.5 FA	Commerce de gros de matériaux de construction.	
51.6 NC	Commerce de gros ou location de matériel de construction (bâtiment et travaux publics) et agricole.	
52.4 HC	Grands magasins, magasins multi-commerces ou magasins populaires, commerces de meubles et de décoration de la maison.	
52.4 LA	Commerce de détail de matériel électrique, radioélectrique et électroménager, y compris la location de disques et de cassettes.	
52.4 PB	Commerce de détail de bricolage (surface de vente supérieure ou égale à 400 m ²).	
52.4 XB	Commerce de fleurs et d'animaux d'agrément.	
52.4 ZD	Commerce de détail de quincaillerie et de droguerie (surface de vente inférieure à 400 m ²), céramique mobilière, arts de la table, jouets, instruments de musique, et autres.	
70.3 CB	Concierges et employés d'immeubles.	
71.4 AB	Location de biens de consommation (mobilier, linges, bâches, sacs, etc.) et d'autres biens d'équipements.	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	ACTIVITES DE SERVICES I Comité technique national H	
	Groupe 1	1,10
65.1 AB	Organismes et auxiliaires financiers. Bourse de commerce.	
66.0 AB	Assurances et auxiliaires d'assurances.	
72.3 ZA	Travaux informatiques à façon.	
73.1 ZC	Recherche scientifique et technique.	
74.1 GB	Groupements d'employeurs. Coopératives d'activité et d'emploi. Services divers rendus principalement aux entreprises non désignés par ailleurs.	
74.1 GD	Crédit-bail mobilier et immobilier, location de brevets. Cabinets juridiques et offices publics ou ministériels. Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.	
74.1 JB	Holdings. Cabinets de conseils en information et documentation. Cabinets d'études économiques, sociologiques, marchandisage.	
74.2 CB	Cabinets d'études techniques : agences de brevets, expertises, expertises en œuvre d'art. - Expert chargé d'évaluer les dommages (ou les risques).	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
75.3 AA	Activités générales de sécurité sociale.	
	Groupe 2	1,40
74.3 BA	Bureaux d'essais, bancs d'essais.	
75.1 AE	Administration hospitalière, y compris ses établissements publics.	
75.1 BA	Collectivités territoriales (communales, départementales, régionales...), y compris leurs établissements publics hors secteur médico-social.	
75.1 BB	Etablissements publics médico-sociaux des collectivités territoriales.	
75.1 CA	Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants, de personnes âgées ou d'adultes handicapés confiés par des organismes publics, des œuvres, des établissements ou des services de soins.	
75.3 BB	Couverture du risque chômage et autres garanties du maintien du revenu, y compris la caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics et caisses de retraite ne relevant pas de la législation sur les assurances.	
80.1 ZA	Personnel enseignant et administratif des établissements d'enseignement privés et des organismes de formation.	
	Groupe 3	T. nat.
73.1 ZD	Etablissements de recherche scientifique et technique relevant du secteur public.	
75.1 AF	Administration centrale et services extérieurs des administrations (y compris leurs établissements publics).	
	Groupe 4	T. nat.
80.2 AA	Elèves et étudiants des établissements publics ou privés d'enseignement secondaire, supérieur ou spécialisé visés à l'article L 412-8 (2°, b) du Code de la Sécurité Sociale.	
	Groupe 5	T. nat.
80.2 CA	Elèves et étudiants des établissements publics et privés d'enseignement technique visés à l'article L 412-8 (2°, a) du Code de la Sécurité Sociale.	
	Groupe 6	T. nat.
99.0 ZA	Représentation diplomatique étrangère en France. - Organismes internationaux. - Service des armées alliées.	
	Groupe 7	T. nat.
75.2 EE	Personnes détenues, quelle que soit leur activité	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
	ACTIVITES DE SERVICES II Comité technique national I	
	Groupe 1	1,60
74.8 KC	Travaux à façon divers sauf la location de brevets, entreposage d'archives d'entreprises (y compris la consultation d'archives). Ionisation de produits divers.	
85.1 CB	Médecine systématique et de dépistage (y compris les centres interentreprises de médecine du travail).	
85.1 CD	Cabinets de soins : médicaux et dentaires.	
85.1 GA	Cabinets d'auxiliaires médicaux.	
85.1 KA	Laboratoires d'analyses médicales extrahospitaliers.	
85.2 ZB	Centres de transfusion sanguine et banques d'organes. Vétérinaires - Cliniques vétérinaires.	
85.3 AE	Accueil, hébergement, prévention pour petite enfance, l'enfance, l'adolescence (1).	
85.3 BA	Action sociale sous toutes ses formes hors risques 85.3.AB/85.3 AC/85.3AD/85.3AE.	
91.1 AB	Caisses de congés payés (en ce qui concerne le personnel qu'elles emploient).	

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
91.3 EH	Ordres. Syndicats et organisations professionnelles, économiques, religieuses, philosophiques, politiques. Autres services fournis à la collectivité.	
93.0 DB	Coiffure. Fabrication de postiches. Esthétique corporelle.	
	Groupe 2	2,40
74.6 ZA	Agences privées de recherches, entreprises de surveillance (sans transports de fonds).	
85.1 AD	Établissements de soins privés y compris les centres de réadaptation fonctionnelle, autres instituts pour la santé (établissements thermaux, etc...)	
85.3 AD	Accueil, hébergement en établissement pour personnes handicapées (enfants et adultes).	
93.0 HB	Pompes funèbres et services annexes, y compris le commerce d'articles funéraires.	
93.0 NC	Services personnels divers (y compris cabinets de graphologie, agences matrimoniales).	
	Groupe 3	3,00
74.5 BD	Toutes catégories de personnel de travail temporaire.	
	Groupe 4	3,90
74.7 ZF	Services de nettoyage de locaux et d'objets divers. Activités de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.	
74.8 DA	Entreprises de conditionnement non spécialisées.	
85.1 AC	Services de soins privés médicaux exclusivement à domicile.	
85.3 AB	Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...).	
85.3 AC	Accueil, hébergement en établissement pour personnes âgées (maisons de retraite...).	
	Groupe 5	T. nat.
74.5 BE	Travail temporaire : personnel de bureau et personnel paramédical. (1) (1) Le taux du numéro de risque 74.5 BE est applicable aux établissements occupant exclusivement du personnel affecté à des travaux de bureau ou paramédical ou ces deux catégories de personnel.	
	Groupe 6	T. nat.
74.5 BC	Personnel permanent des entreprises de travail temporaire.	
	Groupe 7	T. nat.
85.3 HA	Stagiaires des centres de formation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle, de rééducation professionnelle.	
	Groupe 8	T. nat.
85.3 HB	Travailleurs handicapés des établissements ou services d'aide par le travail.	
	Groupe 9	T. nat.
85.3 KL	Association intermédiaire (personnes dépourvues d'emploi et mises à disposition).	
(1) : Y compris les crèches, garderies, centres aérés et de loisirs... à l'exclusion des structures et colonies de vacances visées au numéro 55.2 EC.		

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
CATÉGORIES FORFAITAIRES ET HORS COMITÉS TECHNIQUES		
	Groupe 1	1,10
00.0 0B	Personnels des sièges sociaux et bureaux des entreprises relevant de branches professionnelles autres que celles du bâtiment et des travaux publics.	
	Groupe 2	8,40
95.0 ZD	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux industriels (relevant généralement de professions du bâtiment).	
	Groupe 3	T. nat.

NUMÉRO DU RISQUE	NATURE DU RISQUE	TAUX NET de cotisation AT
51.1 TG	Voyageurs de commerce, représentants, placier non exclusif (au service de plusieurs employeurs).	
	Groupe 4	T. nat.
51.1 TH	Salariés d'un employeur ne comportant pas d'établissement en France visé à l'article L. 243-1-2 du Code de la Sécurité Sociale.	
	Groupe 5	T. nat.
52.4 RB	Vendeurs-colporteurs de presse, porteurs de presse visés à l'article L. 311-3 (18°) du Code de la Sécurité Sociale.	
	Groupe 6	T. nat.
52.6 GA	Vendeurs à domicile visés à l'article L. 311-3 (20°) du Code de la Sécurité Sociale.	
	Groupe 7	T. nat.
85.3 CA	Accueil à domicile, à titre onéreux, d'enfants pour le compte de particuliers et de personnes âgées ou d'adultes handicapés sur leur propre demande ou pour le compte de particuliers.	
	Groupe 8	T. nat.
95.0 ZA	Toute personne occupée exclusivement au service de particuliers : employés de maison (femme de ménage, lingère, couturière, blanchisseuse à la journée, chauffeur de maître).	
	Groupe 9	T. nat.
95.0 ZC	Toute personne effectuant des travaux de courte durée pour le compte de particuliers : travaux de bureaux ou assimilables.	